

Informations – Loi « informatique et libertés »
Fiche de liaison Alternance

Le responsable de traitement pour l'université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA) est Monsieur le Président de l'université.

Les informations recueillies dans le cadre de ce dossier font l'objet d'un traitement papier ou informatique destiné à :

- Préremplir le cerfa (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) pour le compte de l'employeur ;
- Etablir la convention de formation ;
- Inscrire l'alternant dans le logiciel métier (FCA Manager) ;
- Mettre à disposition de l'alternant, de son (ou ses) tuteur(s) en entreprise et de ses enseignants (réfèrent pédagogique et responsables de formation), un livret électronique Karuta (accès individuels), outil permettant le suivi de la mission et des compétences professionnelles ainsi développées par l'alternant ;
- Suivre l'assiduité en formation (dématérialisation des émargements) ;
- Diffuser une information ciblée aux entreprises et aux alternants ;
- Améliorer la qualité du service rendu aux usagers, notamment en diffusant une enquête annuelle de satisfaction.

Ce traitement est opéré dans le cadre d'une mission de service public.

Tous les champs de la fiche de liaison sont obligatoires, à l'exception des informations précédées de la mention « si différent ».

La durée de conservation des données est définie par l'UPPA conformément à la législation en vigueur et aux délais de prescription applicables.

Pourront notamment être destinataires de ces données à caractère personnel : les services de l'UPPA, les établissements scolaires et universitaires partenaires de l'UPPA le cas échéant, les éditeurs de contenus ou de services pédagogiques. Conformément et dans les conditions définies dans la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux données vous concernant et faisant l'objet du traitement ; d'un droit de rectification des informations qui vous concernent ; d'un droit à l'effacement de vos données ; d'un droit à la limitation du traitement des données vous concernant.

Si vous souhaitez exercer un de ces droits pour les données stockées par l'université de Pau et des pays de l'Adour, veuillez-vous adresser à la DFTLV alternance@univ-pau.fr en faisant copie de votre demande auprès du délégué à la protection des données de l'établissement (dpo@univ-pau.fr).

Vous avez la possibilité de vous opposer, pour des motifs légitimes, à ce que les données vous concernant fassent l'objet d'un traitement.

Si vous estimez que le traitement des données à caractère personnel vous concernant n'est pas conforme à la réglementation européenne en vigueur relative à la protection des données, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle mentionnée ci-dessous :

CNIL – Services des plaintes - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Consulter les [politiques de protection des données des étudiants et personnes externes à l'UPPA](#).